



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

élèves

Question écrite n° 38465

## Texte de la question

M. Claude Bodin attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur la situation des élèves en très grande difficulté. Le Gouvernement a souhaité cette année concentrer l'effort des actions en faveur des élèves en difficulté sous la forme d'une prise en charge directe et continue des élèves par les maîtres. Les deux heures libérées du samedi matin sont ainsi investies au profit de ces élèves sous forme d'une aide personnalisée, intégrée à un programme personnalisé de réussite éducative ou à des exercices en petits groupes par exemple. Cette aide peut se faire de manière ponctuelle ou s'inscrire dans la durée. De même, des stages de remise à niveau en français et en mathématiques sont-ils proposés aux CM1 et CM2 pendant les vacances scolaires par petits groupes, à raison de 3 heures par jour pendant une semaine. Cette aide personnalisée s'adresse essentiellement à des élèves qui ont des difficultés ponctuelles partielles. Mais qu'en est-il des enfants qui, d'année scolaire en année scolaire, sont en situation d'échec et pour lesquels la seule proposition que le système propose est de passer dans une classe supérieure, alors que chacun sait, autour de la table du conseil de classe, que l'enfant ne pourra pas suivre, au mieux restera dans son coin, au pire perturbera la classe entière ? Il lui demande en conséquence quelles dispositions il entend prendre à l'égard de ces élèves en marge du système scolaire.

## Texte de la réponse

Le ministre de l'éducation nationale a pris la pleine mesure de la situation de grande difficulté scolaire dans laquelle se trouvent certains élèves. Aussi, dans le cadre d'une réforme profonde, il a assigné à l'école des objectifs précis quant à la réussite des élèves : diviser par trois, en cinq ans, le nombre d'élèves qui sortent de l'école primaire avec de graves difficultés et diviser par deux le nombre d'élèves ayant pris une année de retard dans leur scolarité. Pour atteindre ces objectifs, de nouveaux programmes, recentrés sur les enseignements fondamentaux, sont entrés en application à la rentrée scolaire 2008-2009 dans toutes les classes, de l'école maternelle à l'école élémentaire. Deux autres dispositifs sont également entrés en vigueur à la rentrée scolaire 2008-2009 : deux heures hebdomadaires d'aide personnalisée sont désormais offertes aux élèves qui en ont besoin, grâce à une nouvelle organisation de la semaine de l'élève, marquée par la suppression des cours le samedi matin ; une aide complémentaire est proposée aux élèves en CM1 et CM2 sous forme de stages de remise à niveau se déroulant pendant les vacances scolaires afin de garantir un niveau assuré en français et en mathématiques. L'action des maîtres spécialisés, dont 1 500 seront affectés à la rentrée scolaire 2009-2010 en tant que maîtres surnuméraires dans une ou deux écoles, va être réinvestie spécifiquement pour répondre aux situations que les enseignants ne pourraient pas gérer dans le cadre des dispositifs d'aide personnalisée. Ces mesures nouvelles constituent un ensemble cohérent d'aides pouvant être mobilisées dès qu'une difficulté apparaît ou persiste.

## Données clés

**Auteur :** [M. Claude Bodin](#)

**Circonscription :** Val-d'Oise (4<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question** : Question écrite

**Numéro de la question** : 38465

**Rubrique** : Enseignement

**Ministère interrogé** : Éducation nationale

**Ministère attributaire** : Éducation nationale

Date(s) clé(e)s

**Question publiée le** : 23 décembre 2008, page 11048

**Réponse publiée le** : 10 novembre 2009, page 10653